

PROJET EDUCATIF 2026

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS INTERCOMMUNAL

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (vacances) ET PERISCOLAIRE (mercredis)

PREAMBULE :

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense propose aux familles un accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs) les mercredis et durant les vacances scolaires.

L'accueil de loisirs apporte une solution de garde aux familles et se veut surtout un lieu de socialisation et de découverte à travers le développement d'activités éducatives de qualité et de pratiques variées à destination des enfants de 3 à 12 ans. Les enfants peuvent être accueillis jusqu'à 15 ans dans le cadre de séjours accessoires ou de journées thématiques sous forme de stage.

Le projet éducatif de l'accueil de loisirs intercommunal reprend le projet éducatif de territoire et vient préciser l'organisation du service et son fonctionnement en tenant compte de la spécificité des différents temps d'accueil et en veillant à respecter le rythme des enfants ainsi que leurs envies.

Une réelle complémentarité et une cohérence éducative avec les autres temps de l'enfant est recherchée.

Une cohérence est notamment recherchée entre les projets d'école et le projet pédagogique de l'accueil de loisirs via des projets communs autour de l'éducation à l'environnement, de l'éveil culturel ou encore de la découverte du territoire, sur le temps périscolaire du mercredi.

PERSONNES RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE :

- ✓ Président de la Communauté de Communes (CC) : **M MERCIER Alain**
- ✓ Responsable du Pôle Enfance Jeunesse : **Mme ACHARD Jennifer**
- ✓ Directrice de l'accueil de loisirs intercommunal : **Mme NEYRIAL Nora**
- ✓ Les membres de la commission enfance /jeunesse

Partenaires pour le fonctionnement du service :

- ✓ CAF /MSA : partenaires financiers
- ✓ SDJES : soutien technique, apport de conseils...

I / ORGANISATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (MERCREDIS) ET DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (VACANCES)

A) Le public visé

La Communauté de Communes vise à faciliter l'accès à l'accueil de loisirs à toutes les familles et enfants du territoire. L'accueil de loisirs intercommunal œuvre pour sa population, contribue au dynamisme du territoire et à la création de lien social entre les enfants et leurs familles. Il vise à favoriser le vivre ensemble et à accompagner les enfants dans leur construction citoyenne.

L'égal accès à tous est notamment favorisé par :

- une politique tarifaire adaptée par la mise en place de tarifs dégressifs en fonction du quotient familial ;
- un partenariat avec le DALHIR afin de permettre l'accueil des enfants en situation de handicap dans un cadre adapté et sécurisant ;
- un lien renforcé avec l'équipe enseignante ;
- un fonctionnement en multi-sites pour une meilleure proximité du service et l'organisation d'un service de ramassage sur le temps extrascolaire ;
- une communication large autour du service afin que l'ensemble des familles du territoire ait les informations nécessaires tenant au fonctionnement du service ;
- une évaluation régulière du service afin d'identifier les éventuels freins à l'accès au service.

L'accueil de loisirs intercommunal propose :

- ⇒ Un accueil de loisirs périscolaire (mercredis) et un accueil de loisirs extrascolaire (vacances) à destination des enfants de 3 à 12 ans ;
- ⇒ Des journées thématiques (stages) pour les enfants de 3 à 15 ans ;
- ⇒ Des séjours accessoires avec nuitées pour les enfants de 8 à 15 ans.

B) Le fonctionnement

Lieux d'ouverture :

Les mercredis : Nébouzat, Tauves et Bagnols (en remplacement de Bagnols à compter du 1^{er} juillet 2026)

Petites vacances scolaires (hors Noël) : Nébouzat, Rochefort-Magne, Tauves et Bagnols (en remplacement de Tauves à compter du 1^{er} juillet 2026)

Vacances d'été : Gelles, Nébouzat, Rochefort-Magne, Tauves et Bagnols (en remplacement de Tauves à compter du 1^{er} juillet 2026)

Périodes et horaires d'ouverture

L'accueil de loisirs périscolaire fonctionnera tous les mercredis, hors période de vacances scolaires. Les enfants seront accueillis de 7h45 à 9h et pourront repartir entre 17h et 18h15. Pour les enfants accueillis en demi-journée, les départs se feront de 13h à 13h30 et les arrivées de 13h30 à 14h.

L'accueil de loisirs extrascolaire fonctionnera pendant les périodes de vacances scolaires (hors Noël) du lundi au vendredi, hors jours fériés. Les enfants seront accueillis de 7h45 à 9h et pourront repartir entre 17h et 18h15.

Accès aux sites d'accueil et transport des enfants dans le cadre des sorties

Il n'y aura pas de service de ramassage mis en place pour l'accueil de loisirs périscolaire. Seul un service de navette est proposé par les communes de Rochefort-Mgne, St Pierre-Roche et Orcival afin de faciliter l'accès au service pour les enfants ayant école le mercredi matin à Rochefort-Mgne.

Un circuit de ramassage sera mis en place pour desservir les sites d'accueil uniquement pendant les périodes de vacances scolaires.

Type d'accueil

Pour l'accueil de loisirs périscolaire, les familles auront la possibilité d'inscrire leurs enfants :

- ✓ La journée complète avec repas du midi
- ✓ Le matin avec repas du midi
- ✓ L'après-midi seul

Pour l'accueil de loisirs extrascolaire, les familles pourront inscrire leurs enfants uniquement à la journée complète.

Restauration

Un mode de restauration sera mis en place le midi fourni par un restaurateur ou un traiteur.

Une collation le matin et un gouter l'après-midi seront également prévus.

Concernant les séjours accessoires avec nuitées, un repas chaud minimum par jour sera proposé.

Pour les journées thématiques (stages), le repas(pique-nique) sera à fournir par la famille.

II / RAPPEL DES OBJECTIFS EDUCATIFS FIXES AU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense souhaite développer un projet éducatif de qualité sur le temps d'accueil périscolaire et extrascolaire.

A) Les objectifs éducatifs

- Favoriser le développement de l'enfant
- Favoriser la découverte et l'ouverture d'esprit
- Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées (activités culturelles et sportives)
- Proposer des activités éducatives de qualité
- Proposer des activités en cohérence avec le territoire

- Rompre l'isolement et l'ennui pour les enfants (dont les parents travaillent, qui ne partent pas en vacances, ...)
- Créer du lien social entre les enfants du territoire
- Contribuer au vivre ensemble
- Favoriser et améliorer l'accès aux structures de loisirs dans un souci d'équité
- Proposer un accueil de loisirs harmonisé sur l'ensemble du territoire
- Favoriser la mixité et l'inclusion sociale
- Généraliser les pratiques culturelles et sportives sur le territoire dans une logique d'éducation populaire
- Proposer un service répondant aux besoins des familles du territoire et adapter à leurs aspirations
- Développer des actions d'accompagnement à la parentalité en direction des familles accueillies
- Etablir et pérenniser une cohérence entre les actions à destination des enfants et des jeunes portées par les différents acteurs sur le territoire
- Favoriser la continuité éducative et proposer des projets en lien avec les établissements scolaires du territoire.

B) Les moyens mis en place

Moyens humains :

♦ Une directrice de l'accueil de loisirs intercommunal :

- Coordination entre les différents sites d'accueil de loisirs et suivi ;
- Elaboration et réalisation de projets émanant de la politique enfance jeunesse de la Communauté de Communes en lien avec l'accueil de loisirs intercommunal ;
- Gestion administrative des dossiers avec les partenaires financiers ; évaluation et bilan de fonctionnement... ;
- Gestion et évaluation du personnel d'animation ;
- Relation entre l'équipe d'animation, la responsable du Pôle Enfance Jeunesse et les élus de la Communauté de Communes.

♦ Un(e) directeur(rice) adjoint(e) par site d'accueil de loisirs :

- Conseil et soutien technique de l'équipe d'animation dans la préparation et le déroulement des activités ;
- Gestion quotidienne du site d'accueil ;
- Formation des animateurs stagiaires ;
- Travail sur les projets d'animation, les méthodes d'élaboration en collaboration avec les animateurs ;
- Evaluation des activités pour permettre leur évolution.

♦ Des animateurs :

- Animation et organisation de séances d'animation dans le respect de la réglementation, du projet éducatif et pédagogique, en s'adaptant aux capacités des enfants ;
- Animation et organisation des temps de vie quotidienne ;
- Conception des temps d'activités et de vie quotidienne comme moyens d'accès à une prise de responsabilité progressive ;

- Instauration d'un cadre relationnel qui favorise le respect mutuel et la convivialité, les progrès individuels et collectifs ;

⇒ Recrutement du personnel :

- L'équipe d'animation des mercredis est constituée, dans la mesure du possible, pour l'ensemble de l'année scolaire.
- L'équipe d'animation non permanente des vacances scolaires sera recrutée avant chaque début de vacances.

↳ Les animateurs seront diplômés (ou en cours de formation BAFA). Des animateurs non diplômés mais ayant les compétences nécessaires pour assurer l'encadrement des enfants accueillis pourront être amenés à intervenir au sein de l'accueil de loisirs intercommunal dans le respect de la réglementation en vigueur.

Moyens matériels

✓ Les locaux :

L'accueil de loisirs intercommunal fonctionne sur 4 sites d'accueil :

NEBOUZAT : dans les locaux de l'accueil de loisirs intercommunal ;

TAUVES : dans les locaux de la Maison Saint-Joseph (jusqu'au 30 juin 2026) ;

ROCHFORT-MONTAGNE : dans les locaux de l'accueil de loisirs intercommunal ;

GELLES : dans les locaux de l'école maternelle et dans la salle du Relais Petite Enfance ;

BAGNOLS : dans les locaux de l'accueil de loisirs intercommunal (à compter du 1^{er} juillet 2026).

Possibilité d'utiliser les salles de sports intercommunales, ainsi que les terrains de sports de chaque commune.

Des locaux complémentaires pourront être utilisés sur chaque site d'accueil en fonction des besoins.